



CONDITIONS GENERALES DE VENTE *(Formation professionnelle continue)*

Janvier 2024

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « intra entreprise » proposées par Md conseil après validation conjointe avec le client sur le contenu et la tarification proposée, par Md conseil, immatriculation siret 48392148200012 enregistrée sous le n° d'activité 53350805735, Rennes.

Documents contractuels

A la demande du Client, Md conseil lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation telle que prévue par la loi. Le client renvoie à Md conseil dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

Md conseil convient avec le Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence et un questionnaire de satisfaction sont adressés au Client.

Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par MD Conseil rentrent dans le cadre de la formation professionnelle continue et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

* Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail :

- Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances
- Action permettant de réaliser un bilan de compétences

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. « *TVA non applicable article 293B du CGI* »

Toute formation commencée est due en totalité. Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement du formateur. Les factures sont payables à l'ordre de Md conseil à réception de la facture à la fin de la prestation.

Règlement par un Opcv

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé dont il dépend, Md conseil se charge de la bonne exécution des documents et justificatifs liés à la demande de prise en charge à produire et dont il appartient au Client de : - faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande ; - s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, au plus tard à 30 jours après réception de la facture seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base du taux de l'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par téléphone et par écrit. Pour toute annulation, sauf cas de force majeure : - Au plus tard 7 jours si une annulation intervient avant le début de la prestation. - si une annulation intervient pendant la formation, le règlement reste acquis à Md conseil à titre d'indemnité forfaitaire.

Conditions d'annulation et de report d'une séance de formation

Le Client peut annuler une séance de formation dans la mesure où cette annulation survient au moins 2 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus, sauf en cas de force majeure. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse m.didomizio@free.fr ou par téléphone. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur.

Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande. Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Client doit adresser toute demande écrite à Md conseil.

Renonciation

Le fait, pour Md conseil de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Compétence / contestation / loi applicable

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence du tribunal de commerce de Rennes.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.